

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le sept du mois de novembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 30 octobre 2018.

~~~~~  
**RAPPORT N°044/BUR-11/18**

**OBJET : Validation de l'avant-projet définitif CS MAZAMET et avenant N°1 au contrat THEMELIA.**

Par délibération en date du 14/10/2016, le CASDIS a validé le programme de reconstruction du centre de secours de MAZAMET et a arrêté l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 3.312 820 euros T.T.C.

Il est présenté ce jour, l'avant projet définitif.

D'autre part, l'estimation des travaux a évolué par rapport à la phase APS. Elle passe de 2 240 500 € HT (base à la signature du mandat) à 2 301 900 € HT. Le budget global reste cependant inchangé à 3 312 820 € TTC. En effet en raison de consultations favorables, des économies ont été réalisées sur les postes MOE, contrôle technique et CSPS.

Dans le détail, les plus-values s'expliquent :

- Par l'intégration d'un éclairage LED sur l'ensemble du site (demande SDIS en APS)
- Le réajustement du poste VRD, lié au positionnement de la plateforme.

Toutefois, des optimisations financières ont été intégrées au projet :

- Mise en place d'une toiture en panneau sandwich dans la zone remise (-7500 €)
- Création d'une PSE « barrière + fourreaux » (7 000 €)
- Création d'une PSE « poteau incendie » (+ 3500 €)
- Moins value pour suppression du mur terrasse (-14 000 €)
- Moins value pour remplacement du bardage rouge par un enduit (-6 000 €)
- Moins value pour suppression de l'éclairage initial en zone remise (-11 000 €).

Par contrat de mandat, signé le 10 mai 2017, le SDIS DU TARN a confié à THEMELIA les études et la réalisation de la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Mazamet.

Les modalités de paiement de la rémunération du mandataire ont été fixées au calendrier prévisionnel de l'opération. Or, il apparaît que ce calendrier doit être modifié en raison de la présence de cultures sur le terrain d'assiette du projet, et d'autre part de la découverte d'un terrain authentique de ce même terrain.

Si ces événements n'impactent pas notablement le délai global de l'opération, ils nécessitent en revanche d'adapter les modalités de règlement de la mission du mandataire par un avenant au contrat initial.

Ces modifications ne modifient pas la rémunération du mandataire.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider l'avant-projet définitif tel que présenté ;
- de valider l'avenant N°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation du centre d'incendie et de secours de MAZAMET.


Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Centre de secours de MAZAMET  
Bilan stade APD/PROJET

06/08/2018

| Ligne                                       | Intitulé                                                                                | Montant HT       | Montant TTC      |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>DEPENSES</b>                             |                                                                                         | <b>2 765 683</b> | <b>3 312 820</b> |
| <b>1</b>                                    | <b>ETUDES</b>                                                                           | <b>13 500</b>    | <b>16 200</b>    |
| 130                                         | Etudes diverses                                                                         | 3 500            | 4 200            |
| 140                                         | Sondage de sol                                                                          | 10 000           | 12 000           |
| <b>2</b>                                    | <b>MAITRISE DU FONCIER</b>                                                              | <b>3 500</b>     | <b>4 200</b>     |
| 210                                         | Acquisitions                                                                            | 0                | 0                |
| 220                                         | Frais d'acquisition                                                                     | 0                | 0                |
| 230                                         | Frais de géomètre                                                                       | 3 500            | 4 200            |
| <b>3</b>                                    | <b>TRAVAUX</b>                                                                          | <b>2 416 145</b> | <b>2 899 373</b> |
| 310                                         | Travaux de superstructure, aire de manœuvres, tour d'exercices, VRD, aire de lavage ... | 2 301 090        | 2 761 308        |
| <b>3,2</b>                                  | <b>Actualisation - Tolérance</b>                                                        |                  |                  |
| 380                                         | taux de tolérance 3%                                                                    | 69 033           | 82 839           |
| 390                                         | Actualisation - 2%                                                                      | 46 022           | 55 226           |
| <b>4</b>                                    | <b>DIVERS</b>                                                                           | <b>46 243</b>    | <b>49 491</b>    |
| 410                                         | Frais d'appel d'offre et de reproduction                                                | 10 000           | 12 000           |
| 440                                         | Impôts fonciers, autres impôts et taxes                                                 | 6 243            | 7 491            |
| 460                                         | Assurances                                                                              | 30 000           | 30 000           |
| <b>6</b>                                    | <b>REMUNERATION DE LA SEM 81</b>                                                        | <b>99 296</b>    | <b>119 155</b>   |
| 640                                         | Rémunération du mandataire                                                              | 99 296           | 119 155          |
| <b>7</b>                                    | <b>INGENIERIE</b>                                                                       | <b>187 000</b>   | <b>224 400</b>   |
| 710                                         | Maîtrise d'œuvre                                                                        | 145 000          | 174 000          |
| 720                                         | OPC                                                                                     | 25 000           | 30 000           |
| 730                                         | Bureau de contrôle                                                                      | 10 000           | 12 000           |
| 740                                         | Mission SPS                                                                             | 7 000            | 8 400            |
| 750                                         | Mission SSI                                                                             | 0                | 0                |
| <b>PSE Hors bilan mais présentes au DCE</b> |                                                                                         |                  |                  |
|                                             | PSE 01 - Lot 1 : Complément d'éclairage parking EXT                                     |                  | 33 000           |
|                                             | PSE 02 - Lot 3 : Couverture futur VSAV                                                  |                  | 17 000           |
|                                             | PSE 03 - Lot 11 : Couverture futur VSAV                                                 |                  | 1 100            |
|                                             | PSE 04 - Lot 12 : ECS Solaire                                                           |                  | 18 000           |
|                                             | PSE 05 /06 : Lots 11 et 12 : Climatisation salle de sports                              |                  | 7 150            |
|                                             | PSE 07/08 : Lots 11 et 12 : Climatisation chambres                                      |                  |                  |
|                                             | PSE 09 / Lot 1 : Création poteau incendie                                               |                  |                  |
|                                             | PSE 10/11 : Lot 1 et 4 : barrière et fourreaux                                          |                  |                  |

Envoyé en préfecture le 15/11/2018  
 Reçu en préfecture le 15/11/2018  
 Affiché le  
  
 ID : 081-288100019-20181107-2018\_044\_BUR-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2018  
Reçu en préfecture le 15/11/2018  
Affiché le   
ID : 081-288100019-20181107-2018\_044\_BUR-DE

## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION  
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAZAMET**

**AVENANT N°1**

## PREAMBULE :

Par contrat de mandat, signé le 10 mai 2017, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU TARN a confié à THEMELIA les études et la réalisation de la construction du nouveau centre de secours et d'incendie de Mazamet.

Les modalités de paiement de la rémunération du mandataire ont été fixées sur la base du calendrier prévisionnel de l'opération. Or, il apparaît que ce calendrier doit être modifié pour tenir compte, d'une part, de la présence de cultures sur le terrain d'assiette du projet, et d'autre part des délais de signature de l'acte authentique de ce même terrain.

Si ces événements n'impactent pas notablement le délai global de l'opération, ils nécessitent en revanche d'adapter les modalités de règlement de la mission du mandataire.

**Il est à préciser que ces dispositions ne modifient pas la rémunération du mandataire.**

## ARTICLE 1 – MODALITES DE PAIEMENT

L'article 14.1 de la convention initiale, est désormais rédigé ainsi :

« Le montant de la rémunération forfaitaire telle qu'elle résulte de la décomposition de l'état des prix forfaitaires est de :

Montant HT : **99 296,00 €**

TVA au taux de : **20 %** Montant **19 859,20 €**

Montant TTC : **119 155,20 €**

Montant TTC (en lettres) : **cent-dix-neuf-mille-cent-cinquante-cinq euros et vingt centimes**

**La rémunération forfaitaire du Mandataire se décompose selon les étapes opérationnelles ci-après :**

Etape 1 : Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera réalisé :

Forfait:..... **8 286** Euros HT

Règlement de la mission : 100 % dans le mois suivant la signature du contrat.

Etape 2 : Organisation et déroulement de la consultation de maîtrise d'œuvre jusqu'au choix du maître d'œuvre :

Forfait:..... **15 741** Euros HT

Règlement de la mission :

- 50 % au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,
- 50 % lorsque le Maître de l'ouvrage aura désigné le titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre.

Etape 3 : Organisation de la consultation SPS, CT et Assureurs/Conclusion et gestion des contrats correspondants - Suivi des études d'APS et d'APD et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre :

Forfait:..... **32 716** Euros HT

Règlement de la mission :

- 50 % à la présentation de l'APS,
- 50 % lorsque le Maître de l'ouvrage aura accepté l'APD.

Etape 4 : Gestion des contrats signés aux étapes précédentes et contrôle de l'exécution des missions correspondantes. Suivi des études de projet et de l'établissement du ou des dossiers de consultation des entreprises :

Forfait:..... **4 056** Euros HT

Règlement de la mission : 100 % à la remise des dossiers de consultation des entreprises.

Etape 5 : Consultation des entreprises, gestion des interventions des divers acteurs et signatures des marchés de travaux :

Forfait:..... **4 097** Euros HT

Règlement de la mission : 100 % au stade de la signature des marchés de travaux (ou du premier marché de travaux si la dévolution se fait en plusieurs temps).

Etape 6 : Gestion des contrats de maîtrise d'œuvre, SPS, CT, Assurances et travaux en des travaux :

Forfait:.....**25 414** Euros HT

Règlement de la mission :

- 90 % répartis par trimestre, au prorata temporis des travaux réalisés, à compter du mois de l'OS prescrivant le démarrage des travaux,
- 10 % au stade de la notification du PV de réception.

Etape 7 : Solde des marchés de travaux. Gestion de la période de parfait achèvement (Levée de réserves, réparation des désordres et mise en jeu des garanties). Solde des contrats SPS, CT, Maîtrise d'œuvre et assurance :

Forfait:.....**5 496** Euros HT

Règlement de la mission :

- 70 % à la notification du premier Décompte général des marchés de travaux,
- 30 % à la levée des réserves.

Etape 8 : Remise des comptes au Maître de l'ouvrage et établissement du décompte général de la convention de mandat :

Forfait:.....**3 490** Euros HT

Règlement de la mission : 100 % à la fin de l'année de parfait achèvement. »

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux.

|                                                                                              |                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Pour THEMELIA,</b><br/><b>Sa Directrice Générale</b></p> <p><b>Valérie LAUMOND</b></p> | <p><b>Pour le SDIS du TARN,</b><br/><b>Son Président</b></p> <p><b>Michel BENOIT</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|